



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PESC

Question écrite n° 56741

Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à M. le ministre de la défense quelles charges, y compris financières, implique pour la France la création d'une force de réaction rapide de l'Union européenne.

Texte de la réponse

Afin de pouvoir assurer l'ensemble des missions dites de Petersberg de maintien et de rétablissement de la paix, les quinze Etats membres de l'Union européenne (UE) se sont fixés comme objectif global, en décembre 1999 à Helsinki, d'être en mesure, d'ici à 2003, de déployer en soixante jours et pendant au moins un an une force de réaction rapide de l'importance d'un corps d'armée, c'est-à-dire de 50 000 à 60 000 hommes pour sa composante terrestre. Tactiquement autonome, elle doit disposer d'éléments aériens et navals et être dotée de moyens propres de renseignement, de commandement, de contrôle et de logistique. Cette force de réaction rapide ne doit cependant pas être considérée comme une armée européenne mais plutôt comme une juxtaposition de capacités mises à la disposition de l'UE pour contribuer à la gestion de crise. En effet, la décision d'engager des moyens nationaux dans une opération européenne reste du ressort de chaque nation. Avec plus de 100 000 hommes et environ 400 avions de combat et 100 bâtiments, les contributions volontaires, recueillies dans un « catalogue des forces » et annoncées par les Etats membres lors du sommet de Nice, permettront de répondre aux objectifs définis à Helsinki, même si leurs aptitudes opérationnelles doivent encore être améliorées dans certains domaines. Comme ses principaux partenaires, et notamment l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, la France entend jouer le rôle de « nation-cadre » dans la future défense européenne. Aussi, a-t-elle décidé de contribuer à cet objectif collectif en participant, à hauteur de 15 à 20 %, aux moyens de cette force de réaction rapide interarmées.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56741

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 381

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1808